

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 19 septembre 2024

L'an **deux mil vingt-quatre**, le dix-neuf septembre à **vingt heures**,
Le Conseil municipal de la Commune de **Saint-Rémy** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Madame MAILLARD Élisabeth, Maire**.

Date de convocation du Conseil municipal : **le 11 septembre 2024**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme MAILLARD Élisabeth, M. PELTIER Jacky, M. VERDON Laurent, Mme GIROIRE Anita, Mme SAVIEUX Danielle, M. GUILLOTEAU Régis, M. VIVIER Luc, M. GUITTON Davy, M. BAILLET Éric, M. RENOUX Stéphane, Mme MASSÉ Jackie, Mme ROBERT Laurence.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme CANOINE Justine, M. SOULET Aurélien, Mme MAUDUIT Sylvie.

POUVOIR : Mme MAUDUIT Sylvie donne pouvoir à Mme SAVIEUX Danielle.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Jackie MASSÉ.

==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==

Madame le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations concernant le procès-verbal de la réunion du 29 août 2024. Aucune autre remarque n'est formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents. Le procès-verbal est visé par Madame le Maire et le secrétaire de séance.

==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==

L'ordre du Jour est le suivant :

📁 Délibérations :

- 1- *Devis rayonnage pour le nouvel atelier*
- 2- *Demande de subvention PACT 3 pour l'acquisition des rayonnages*
- 3- *Encaissement des gens du voyage (consommation d'eau au niveau du stade)*
- 4- *Tarifs ALSH (correction)*
- 5- *Dossier de demande d'aide sociale*
- 6- *Désherbage d'ouvrages de la médiathèque*
- 7- *Autorisation d'achat par l'EPFNA*
- 8- *Création d'un poste PEC animation*

📁 Informations :

- ✓ *Planning de la broyeuse : installation de la broyeuse à destination des habitants le 29 octobre 2024 à partir de 9h, rue de la goupillère*
- ✓ *JEP : après-midi photos*
- ✓ *Plan intercommunal de sauvegarde*
- ✓ *Conseil municipal des enfants*
- ✓ *Projet EKOSENTIA*

 **Dates à fixer :**

- Réunion d'adjoints : mercredi 9 octobre 2024 à 18h30
- Commission RH et affaires scolaires : rentrée scolaire 2025, le mercredi 2 octobre à 20h30
- Conseil d'école : le lundi 14 octobre 2024 à 18h00

 **Questions diverses :**

- yoga
- foodtruck
- transports solidaires
- bénévoles de la médiathèque

DÉLIBÉRATIONS

1- DEVIS DES RAYONNAGES POUR LE NOUVEL ATELIER (DE 2400067)

Madame Le Maire informe les membres du Conseil municipal que suite à l'acquisition du bâtiment sis 2 rue des artisans, celui-ci doit être aménagé, pour cela des devis de rayonnages ont été demandés:

Désignation	Entreprises	Prix HT	Prix TTC
Rayonnages Diverses dimensions	UGAP	9 239.36 €	11 087.23 €
Rayonnages Diverses dimensions	Provost Distribution	7 136.76 €	8 564.11 €
Rayonnages Diverses dimensions	Manutan	6 419.60 €	7 703.52 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, **approuve, à l'unanimité, le devis de l'entreprise Manutan pour un montant de 7 703.52 € TTC, Monsieur Éric BAILLET n'ayant pas pris part au vote.**

2- AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION PACT 3 A L'AGGLO DU NIORTAIS (DE 2400068)

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée l'acquisition des rayonnages pour le nouvel atelier municipal (Centre Technique), dont le montant s'élève à 7 703.52 € TTC.

Madame Le Maire précise que ce projet est éligible à une aide de l'Agglo du Niortais, et que le montant de la subvention au titre de PACT 3 a fait l'objet d'un réajustement en début d'année 2022.

Madame Le Maire sollicite cette aide financière auprès de l'Agglo du Niortais à hauteur de 2 039,06€ et présente le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Estimatif HT	6 419.60 €	CAN : PACT3	2 039.06 €
		Autofinancement	4 380.54 €
Total HT	6 419.60 €	Total HT	6 419.60 €
TVA	1 283.92 €	TVA	1 283.92 €
TOTAL TTC	7 703.52 €	TOTAL TTC	7 703.52 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, **approuve**, à l'unanimité, le plan de financement présenté ci-dessus.

3 – ENCAISSEMENT DES GENS DU VOYAGE (DE 2400069)

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réception de 160,00 € en espèce de la part des gens du voyage afin de dédommager la commune des frais liés à l'occupation du stade, notamment la consommation d'eau, durant la semaine du 20 au 27 août 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, **accepte**, à l'unanimité, le versement de 160.00 €.

4 – REVALORISATION DES TARIFS ALSH ET CANTINE (ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE N°2400059) (DE 2400070)

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de reprendre une décision concernant les tarifs ALSH et séjour car une erreur s'est glissée dans les calculs de la délibération n° 2400059 et propose les tarifs suivants :

Cantine (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)

	Tranches	Tarifs
A (QF 1 à QF 3)	De 0 à 900 €	2.90 €
B (QF 4 à QF 6)	De 901 € à 1 350 €	3.40 €
C (QF 7 à QF 9)	Au-delà de 1 351 € Et autres régimes	3.95 €
Enseignants		6.35 €
Agents		5.60 €

ALSH mercredi après-midi de 13h à 17h (garderie gratuite de 17h à 18h45)

	Tranches	Tarifs Habitants de Saint Rémy	Tarifs Habitants hors commune
A (QF 1 à QF 3)	De 0 à 900 €	5.00 €	8.00 €
B (QF 4 à QF 6)	De 901 € à 1 350 €	7.00 €	10.00 €
C (QF 7 à QF 9)	Au-delà de 1 351 € Et autres régimes	9.00 €	12.00 €

ALSH vacances de 9h à 17h (garderie gratuite de 7h30 à 9h et de 17h à 18h45) :

Habitants de Saint Rémy					
	Tranches	La journée	Mini camp de proximité	Mini camp au-delà de 50km	Mini camp au-delà de 50km avec intervenant extérieur
A (QF 1 à QF 3)	De 0 à 900 €	13.00 €	15.80 €	26.30 €	34.10 €
B (QF 4 à QF 6)	De 901 € à 1 350 €	16.00 €	18.90 €	29.40 €	37.30 €
C (QF 7 à QF 9)	Au-delà de 1 351 € Et autres régimes	19.00 €	22.10 €	32.60 €	40.40 €
Habitants hors commune					
A (QF 1 à QF 3)	De 0 à 900 €	16.00 €	18.90 €	34.10 €	49.90 €
B (QF 4 à QF 6)	De 901 € à 1 350 €	19.00 €	22.10 €	37.30 €	53.00 €
C (QF 7 à QF 9)	Au-delà de 1 351 € Et autres régimes	22.00 €	25.20 €	40.40 €	56.20 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve, à l'unanimité, les nouveaux tarifs présentés ci-dessus et applicables au 1^{er} septembre 2024.

5 – DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE SOCIALE (DE 2400071)

Madame Le Maire donne la parole à Madame Anita GIROIRE, 2^{ème} adjointe et vice-présidente de la commission des affaires sociales. Madame GIROIRE présente le dossier de demande d'aide reçu en mairie le 30 août 2024.

Pour la dette Séolis, l'administrée sollicite une aide sociale auprès de la commune d'un montant de 200,00 €.

La commission des affaires sociales qui s'est tenue le 16 septembre dernier, a émis un avis favorable.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve, à la majorité, l'aide social d'un montant de 200.00 €.

6 – DESHERBAGE D'OUVRAGES DE LA MEDIATHEQUE (AUTORISATION DE SUPPRIMER DES DOCUMENTS DU FOND DE LA MEDIATHEQUE « LES MOTS PASSANTS ») (DE 2400072)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;

Le « désherbage » est l'opération qui consiste à retirer du fond de la bibliothèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire. Les collections de bibliothèque sont en effet la résultante d'un choix et se doivent d'être cohérentes.

Afin de rester attractives et de répondre aux besoins de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier, qui s'effectue en fonction des critères suivants :

- ♦ L'état physique du document, la présentation, l'esthétique
- ♦ Le nombre d'exemplaires
- ♦ La date d'édition (dépôt légal il y a plus de 15 années)
- ♦ Le nombre d'années écoulées sans prêt
- ♦ La valeur littéraire ou documentaire
- ♦ La qualité des informations (contenu périmé, obsolète)
- ♦ L'existence ou non de documents de substitution

Il est proposé à l'assemblée que selon leur état, ces ouvrages pourront être cédés gratuitement à des institutions ou des associations ou être vendus ou détruits et si possible valorisés comme papier à recycler.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE, dans le cadre d'un programme de désherbage, l'agent chargé de la bibliothèque municipale à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent :

- ♦ Suppression de la base bibliographique informatisée (indiquer la date de sortie)
- ♦ Suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document
- ♦ Suppression des fiches

INDIQUE qu'à chaque opération de désherbage, l'élimination des ouvrages sera constatée par procès-verbal signé de Madame le Maire mentionnant le nombre de documents éliminés et leur destination et auquel sera annexé un état complet de ces documents (nom de l'auteur, titre, numéro d'inventaire).

7 – AUTORISATION D'ACHAT PAR L'EPFNA DE PARCELLE DE L'ILOT POUSSARD (DE 2400073)

Madame Le Maire rappelle la convention de réalisation n° 79-23-138 pour la requalification de l'îlot Poussard entre la commune de Saint-Rémy, la Communauté d'Agglomération du Niortais et l'EPFNA signée en décembre 2023 et notamment son article 5.2 « accord préalable de la personne publique garante » qui prévoit un accord préalable à toute acquisition des biens par l'EPFNA.

Madame Le Maire informe les membres de l'assemblée que l'acquisition de la parcelle cadastrée AH n° 121, sise au 76 rue Alfred Poussard, d'une superficie totale de 76 m² est proposée au prix de vente de 15 000 € net vendeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

1. **D'autoriser** l'acquisition par l'EPFNA pour le compte de la commune de Saint-Rémy, la parcelle cadastrée AH n°121, sise au 76 rue Alfred Poussard, d'une superficie de 76 m² au prix de 15 000€ appartenant à M. et Mme Lacroix
2. **De donner** tous pouvoirs à Mme le Maire pour la signature des documents liés à cette acquisition et tous documents afférents

8 – CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « PARCOURS EMPLOI COMPETENCE » (DE 2400074)

Madame le Maire propose de délibérer pour la création d'un poste dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences » au sein du groupe scolaire à compter du 1^{er} septembre 2024. Les caractéristiques de cet emploi sont les suivantes :

- Contrat de 12 mois
- Temps non plein (110,15h mensuel)
- Rémunération sur la base du smic
- Renouvelable

En contrepartie, l'employeur peut bénéficier d'une aide financière mensuelle versée par l'Etat.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide la création d'un poste d'agent technique à compter du 1^{er} septembre 2024 pour une durée de 12 mois, dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences » et d'autoriser Mme le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

INFORMATIONS

- Planning de la broyeuse : installation de la broyeuse à destination des habitants le 29 octobre 2024 à partir de 9h, rue de la goupillère.
- Journées Européennes du Patrimoine : après-midi photos, un verre de l'amitié sera proposé à en fin de journée.
- Plan Intercommunal de Sauvegarde : restitution des réunions qui ont eu lieu, d'autres sont programmées afin que les communes du nord niortais puissent coordonner leurs actions.
- Conseil Municipal des Enfants : élections le vendredi 4 octobre 2024 de 17h50 à 18h30 à la mairie.
- Projet EKOSENTIA : restitution du courrier reçu en mairie, expliquant la volonté de la FDC 79 d'accompagner les collectivités dans leurs projets de biodiversité.

DATES A FIXER

- Réunion des adjoints : mercredi 9 octobre 2024 à 18h30
- Réunion RH et affaires sociales : rentrée scolaire 2025, le mercredi 2 octobre 2024 à 20h30
- Conseil d'école : le lundi 14 octobre 2024 à 18h00

QUESTIONS DIVERSES

- Yoga : pas de disponibilité
- Foodtruck : pas de branchement sur place possible
- Transports solidaires : intervention lors du repas des aînés
- Information sur l'action des bénévoles qui se déplacent chez l'habitant afin d'y apporter des livres

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22 h 15.